RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 05494
Numéro SIREN : 484 456 884
Nom ou dénomination : ABC SALLES

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2015 sous le numéro de dépôt 229

Gilbert KRIEF
EXPERT COMPTABLE - MEMBRE DE L'ORDRE INSCRIT
137 Av Anatole France -94600 CHOISY LE ROI
TEL. 01 78 90 88 04-GSM 06-47-89-36-24

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « ABC SALLES » SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

DEPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 08 JAN. 2015
SOUS LE N° 229

A l'associée unique

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 15 Décembre 2014 , j'ai établi le présent rapport afin
De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
De vous faire connaitre mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation comptable intermédiaire établie au 30/06/2014 (6 mois) fait état d' un chiffre d'affaires de 1.307.914 Euros et d' un résultat avant impôt de 181.341 Euros. Contre respectivement 2456.590 Euros et 57.652 Euros pour l'exercice clos le 31/12/2013 (12 mois) Après une période de remise à niveau du site internet en 2013, les performances de l'entreprise à périodes constantes se sont donc améliorées. Le résultat net comptable demeure largement excédentaire et ce grâce à une bonne maitrise des frais généraux

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°229 en date du 08/01/2015

Mission du commissaire aux comptes à la transformation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :
A Controller par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence d'appartenance et d'évaluation ;
A vérifier si compte tenu des évènements survenus depuis la date de la situation comptable établie au 30 Juin 2014 le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A CHOISY Le 02/01/2015

Gilbert KRIEF
COMMISSAIRE AUX COMPTES

